# Carte des tiers-lieux en Pays de la Loire Présentation

La carte des tiers-lieux en Pays de la Loire, proposée par PiNG avec le soutien de la Région, a pour objectif de donner à voir la dynamique tiers-lieux sur le territoire régional. Elle permet ainsi de faciliter l'identification des acteurs du mouvement et de valoriser le maillage de ces lieux sur la région.

D'apparente simplicité, si l'on extrait les aspects techniques d'un tel travail, cette mission s'est révélée plus complexe qu'elle n'y paraît, le sujet même de ce projet renvoyant à des visions multiples.

### Tiers-lieux ou la pluralité des visions

La pertinence d'un concept s'éprouve à son usage, en ce qu'il permet de donner à voir quelque chose qui jusque-là ne pouvait être vu, de comprendre ce qui ne pouvait être compris. Pour notre tâche cartographique, la difficulté qui nous est posée par le terme de « tiers-lieux » est qu'il recouvre une multiplicité de formes et de réalités qui obéissent à des logiques variées (voire parfois contraires). En nous confrontant à un large panel de définitions et de typologies, nous remarquons que l'exercice est voué à l'achoppement, chaque tentative concluant au flou de la notion et proposant un inventaire à la Prévert.

Si le mot de « tiers-lieux » a une force, ce n'est donc pas pour sa finesse conceptuelle, mais à l'inverse parce qu'il amalgame un ensemble de lieux et d'initiatives se posant au croisement de dynamiques impactantes pour la conduite des sociétés occidentales « l'ouverture et la collaboration, l'hybridation et l'innovation, le mélange d'activités et de loisirs »¹. De-là découlent son usage politique grandissant et les nombreux fantasmes qu'il transporte.

Dès lors, en approfondissant nos connaissances sur le sujet et les recherches en lien, il ne nous a pas paru possible (ni même souhaitable) d'établir une définition claire et précise du terme de tiers-lieux, qui ne peut être abordé comme un concept. C'est pourquoi le travail cartographique que nous partageons à ce jour s'appuie sur plusieurs sources (CGET, PiNG, CRESS) à jour au 19 février 20. Ces données révèlent différentes visions de cette dynamique qui, si elles ne s'opposent pas, s'enrichissent et s'entrecroisent voire se questionnent mutuellement.

#### La vision du CGET - Commissariat Général à l'Égalité des Territoires ...

En 2018, le CGET a commandé une étude sur les tiers-lieux à la fondation Travailler Autrement dont émane une définition synthétique du terme tiers-lieux "Espaces collectifs d'un nouveau genre qui suscitent des dynamiques variées, chacun avec son identité et sa spécificité.". Trois critères participent à identifier les tiers-lieux selon eux : une dimension intrinsèquement collaborative voire communautaire, la primauté accordée au « faire », le haut degré de mixité des publics. « Espaces physiques et numériques du faire ensemble », ils sont présentés comme des opportunités d'avenir pour les territoires.

#### La vision CRESS - Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire...

La CRESS coordonne le collectif CAP tiers-lieux, accélérateur des tiers-lieux de l'ESS en Pays de la Loire. En accord avec leurs valeurs, sont reconnus tiers-lieux de l'ESS les initiatives remplissant les critères suivants : lieu regroupant plusieurs fonctions (coworking, ateliers, magasin...); porté par une communauté; s'appuyant sur les principes de l'ESS (primauté des personnes et de l'objet social sur le capital, utilité collective ou sociale, non-lucrativité individuelle et juste répartition des excédents, gouvernance démocratique) et visant une diversité d'utilisateurs (entreprises, associations, citoyens, pouvoirs publics...).

#### La vision PiNG...

L'association PiNG a développé une expertise des tiers-lieux numériques par le biais de deux expérimentations terrain : l'Atelier Partagé du Breil et le fablab citoyen et pédagogique Plateforme C. Pour

<sup>1</sup> LEVY-WAITZ, Patrick, *Rapport mission coworking, territoires travail numérique, faire ensemble pour mieux vivre ensemble,* Fondation travailler autrement, 2018 p. 31

notre structure, un tiers-lieu doit s'inscrire à minima dans les orientations suivantes : ouverture, inclusion, mixité des pratiques et des communautés, convivialité. Portés par le tiers-secteur, ils doivent aider à renouveler nos façons de travailler, apprendre/transmettre, collaborer, imaginer et contribuer à créer des communs. Les lieux sourcés par PiNG s'inscrivent dans ces dynamiques et sont orientés pratiques numériques, en lien avec notre projet associatif.

En travaillant sur les données de la carte, nous avons fait le choix de ne pas intervenir sur l'éditorialisation des bases de données récoltées pour en extraire des lieux ou en éliminer. Ainsi, en choisissant pour le filtre « source » CGET par exemple, vous retrouvez les initiatives que la mission Coworking englobe dans sa vision des tiers-lieux, que vous ne retrouverez peut-être pas dans les sources PiNG ou CRESS.

S'il est entendu qu'il nous est impossible d'atteindre l'exhaustivité, nous pensons que la carte s'enrichit de la multiplicité qui s'y trouve. Il s'agit néanmoins d'être en capacité de la donner à voir. C'est l'objectif derrière cette approche multi-source.

## Classer l'inclassable : partir des dynamiques transformatrices des lieux

L'exercice cartographique nécessite d'organiser et d e classer les informations pour présenter de façon cohérente les informations relatives aux différents tiers-lieux du territoire et aider les usagers du site à «s'y retrouver ». Si l'on s'accorde assez aisément sur des catégories usuelles (nom du lieu, coordonnées postales, téléphoniques, site internet, présentation succincte) ou sur des éléments structurels (publics, modèle juridique), la question de la typologie des lieux soulève moult questionnements.

Il s'agit donc de trouver une nomenclature qui n'enferme pas les tiers-lieux dans des catégories trop factuelles et souvent trop étroites pour ces initiatives (ex coworking, fablab...). Il s'agit également de mettre en évidence la valeur ajoutée de ces initiatives c'est-à-dire mettre en avant la capacité transformatrice de celles-ci, les lignes qu'elles peuvent faire bouger. Nous nous sommes donc accordés sur les typologies suivantes :

- > renouveler le travail : on retrouve dans cette catégorie les lieux partagés de travail, au sens économique usuel, témoins et hôtes d'une transformation de ce domaine liée à la numérisation du monde, au développement du travail indépendant, à une mutation des attentes des jeunes générations, au questionnement des mobilités (...).
- > œuvrer ensemble : « L'œuvre, qui caractérise l'humain comme homo faber, désigne la production d'objets destinés à l'usage plutôt qu'à être simplement consommés. (...) et participe à la fabrication d'un « monde commun » . C'est en prolongement de la pensée d'Arendt que nous avons choisi le terme « œuvrer » versus produire/faire pour désigner les espaces qui permettent d'allier la tête et les mains pour créer, réparer, fabriquer.
- > explorer collectivement : il s'agit ici de mettre en avant la dynamique exploratoire de ces lieux qui sont pour nombre d'entre eux des espaces proposant des activités de programmation, de formation citoyenne et de transmission des savoirs et des pratiques.
- > repenser sa consommation : nécessaire pour les tiers-lieux de la base de donnée CRESS, cette catégorie permet de présenter les tiers-lieux qui viennent questionner les circuits de production et consommation dominants pour proposer une relocalisation, des alternatives à ceux-ci.

Bonne déambulation!